

- 21 € de frais de dossier sont dus dès que cette fiche est signée, que l'élève suive ou non les cours ; ils sont payables à la 1^{ère} facture (sauf si le Conservatoire ne peut accepter l'inscription faute de place) (10,50 euros pour le 2nd élève inscrit). La 1^{ère} facture est éditée par le Conservatoire au cours du 1^{er} semestre de l'année scolaire 2024 – 2025.
- **Possibilité de 2 cours à l'essai jusqu'au 29 septembre 2024.**
- **A partir du 30 septembre 2024, les frais de scolarité sont dus en intégralité pour l'année scolaire, même si l'élève arrête en cours d'année (sauf avis médical, mutation, déménagement)**

L'ELEVE

NOM et PRENOM (en lettres majuscules) _____

Date de Naissance ____/____/____ Lieu de naissance _____

Sexe : Masculin Féminin

Si l'élève est à la charge de ses parents :

Etablissement scolaire fréquenté (nom et commune) : _____

Niveau à la rentrée 2024 : _____

LE(S) RESPONSABLE(S) LEGAL(GAUX)

Le responsable 1 est informé par mail ou SMS des absences de professeurs, ou changements d'organisation. Par courriel, le responsable 1 reçoit également les factures et les communications du Conservatoire.

	RESPONSABLE 1	RESPONSABLE 2
NOM		
Prénom		
Adresse		
Code Postal et Commune		
Date de naissance		
Lieu de naissance		
N° de portable		
Adresse mail		
Profession		

En cas de séparation ou de divorce, merci d'indiquer qui est (sont) le(s) responsable(s) légal(gaux) de l'élève mineur :

Responsable 1

Responsable 2

MON INSTRUMENT, PARCOURS OU PRATIQUE COLLECTIVE

Nom de L'INSTRUMENT.....

Débutant

Non débutant

Niveau (nombre d'années) :

ou PARCOURS ADOS

ou PARCOURS PERSONNALISE ADULTES

ou PRATIQUE CONTINUEE

ou PRATIQUE COLLECTIVE SEULE :

LES DROITS ET LES FRAIS

⇒ Frais de dossier :

21 € de frais de dossier seront facturés par dossier présenté.

Ces frais sont de 10,50 € pour le 2^{ème} élève inscrit de la même famille.

⇒ Frais de Scolarité et Règlement intérieur

Les droits annuels de scolarité sont fixés par délibération du Conseil Municipal. Les tarifs sont consultables au Conservatoire et sur le site internet de la Ville.

Comme les tarifs, le règlement intérieur de l'établissement et le règlement des études sont consultables au Conservatoire et sur le site internet de la Ville.

⇒ Les étudiants boursiers de l'Education Nationale :

Sur présentation de justificatifs, ils sont exemptés des droits d'inscription et de scolarité. Un sursis de paiement est consenti sur présentation de la notification conditionnelle du CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires Sociales) jusqu'à l'obtention de la notification définitive de bourse, et en aucun cas, au-delà du 31 décembre de l'année en cours.

⇒ **Informatique et liberté** : Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de la scolarité et à la mise en place d'un Extranet pour le suivi du dossier pédagogique. Le destinataire des données est le Conservatoire Claude Debussy de la ville de Saint-Malo. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à : conservatoire@saint-malo.fr ou vous connecter sur IMuse

⇒ **Droit à l'image** : cela concerne les outils pédagogiques et de communication utilisés par le Conservatoire : affichages, publications, vidéos, site internet de la Ville.

J'autorise la diffusion de mon image / ou celle de mon enfant (élève mineur) : OUI NON

Je soussigné(e) : NOM et PRENOM _____

Déclare avoir pris connaissance des conditions tarifaires, du règlement intérieur de l'établissement et du règlement des études ; **en accepte** l'application, et note qu'il n'y a aucun cours pendant les congés scolaires.

Date : _____ 2024

Signature obligatoire :

LA PRISE EN CHARGE DE BESOINS SPECIFIQUES

Le Conservatoire est engagé dans une démarche d'accompagnement et d'accès facilité à une pratique de la Musique, de la Danse, ou du Théâtre, pour tous. Si un élève (enfant ou adulte) est en situation de handicap, avec des besoins spécifiques, un professeur référent est disponible dans l'établissement afin de favoriser l'apprentissage et adapter, si nécessaire, le parcours de formation. Pour tous renseignements, questions ou demande de rendez-vous, contacter Maud Cavelan par mail : mcavelan@saint-malo.fr

LES PROPOSITIONS DU CONSERVATOIRE

Formation Musicale

Ados Débutants	Jeudi	17h – 18h15	Salle 9	<input type="checkbox"/>
Ados intermédiaires	Jeudi	18h15 – 19h45	Salle 9	<input type="checkbox"/>
Adultes Débutants A1	Mardi	18h30 – 19h30	Bach	<input type="checkbox"/>
Adultes non débutants	Test le 6 septembre sur convocation			<input type="checkbox"/>

Disciplines d'érudition

Analyse Musicale	Sous forme de sessions			<input type="checkbox"/>
Culture Musicale	Mercredi	19h15 – 20h30	Bach	<input type="checkbox"/>
Ecriture 1 ^{ère} année	Mercredi	16h15 – 17h45	Bach	<input type="checkbox"/>
Ecriture 2 ^{ème} année	Mercredi	17h45 – 19h15	Bach	<input type="checkbox"/>

Les Orchestres

Petite Harmonie	Mardi	17h – 18h	Auditorium	<input type="checkbox"/>
H20 1 (Harmonie Juniors)	Jeudi	17h30 – 18h30	Auditorium	<input type="checkbox"/>
H20 2 (Orchestre d'Harmonie)	Jeudi	18h30 – 19h45	Auditorium	<input type="checkbox"/>
Graines de cordes	Samedi	10h – 11h	Salle 10	<input type="checkbox"/>
Orchestre à Cordes Juniors	Mercredi	17h15 – 18h30	Auditorium	<input type="checkbox"/>
Orchestre à cordes « Minuetto »	Mercredi	17h15 -18h30	Permanence	<input type="checkbox"/>
Orchestre Symphonique	Vendredi	18h15 – 20h	Auditorium	<input type="checkbox"/>

Filière Voix

Chœur Ribambelle (7 – 12 ans)	Mercredi	15h15 – 16h15	Salle 11	<input type="checkbox"/>
Chœur Hélios (13 – 18 ans)	Mercredi	16h15 – 17h15	Salle 11	<input type="checkbox"/>
Chœur polyphonique	Mardi	20h – 21h30	Auditorium	<input type="checkbox"/>

Musique de Chambre Réunion : le vendredi 20 septembre. à 18h

Musique de chambre	Différents jours, horaires et lieux			<input type="checkbox"/>
--------------------	-------------------------------------	--	--	--------------------------

Ensembles de classes

Nom de la pratique	Jour	Heure	Lieu	Choix
Ensemble de Bassons « Objectifs Basson »	Samedi	10h – 12h	Salle 11	<input type="checkbox"/>
Ensemble de Clarinettes	Mercredi	14h – 15h	Salle 4	<input type="checkbox"/>
Ensemble de Flûtes	Samedi	10h – 11h30	Debussy	<input type="checkbox"/>
Graines de Guitares (8-11 ans : à partir du 1.2)	Lundi	17h30 – 18h30	Auditorium	<input type="checkbox"/>
Ensemble de Guit-Arts (11-15 ans : du 1.3 au 2.4)	Lundi	18h30 – 19h30	Auditorium	<input type="checkbox"/>
Ensemble Harpo Malo Junior	Mardi	17h -18h15	Saint-Saëns	<input type="checkbox"/>
Ensemble de Percussions	Mercredi	14h – 15h	Erhmann	<input type="checkbox"/>
Ensemble de Saxophones Sax Attack	Vendredi	18h15 – 19h15	salle 8	<input type="checkbox"/>
Ensemble de Trombones « Les Coulisses malouines »	Mardi	18h45 -20h	Salle 9	<input type="checkbox"/>
Ensemble de Violoncelles	Lundi	19h30 – 21h	Auditorium	<input type="checkbox"/>

Ateliers de Musiques Actuelles

Atelier accompagnement Chansons	Samedi	15h – 17h30	Salle 11	<input type="checkbox"/>
Atelier Chansons	Lundi	18h – 19h		<input type="checkbox"/>
Atelier chansons adultes	Lundi	19h – 20h		<input type="checkbox"/>
Atelier Reggae Ados	Mercredi	17h30 – 18h30		<input type="checkbox"/>
Atelier Reggae Adultes	Mercredi	18h30 – 19h30		<input type="checkbox"/>
Improvisation Jazz 1	Vendredi	18h – 19h30		<input type="checkbox"/>
Improvisation Jazz 2	Vendredi	19h30 – 21h		<input type="checkbox"/>
Groupes Musiques Actuelles	Différents jours et horaires		Salle 8	<input type="checkbox"/>

Autres Ateliers

Atelier de musique traditionnelle	Lundi	18h30 – 19h30	Jean Langlais	<input type="checkbox"/>
Improvisation générative	Lundi	20h30 – 21h30	Salle 11	<input type="checkbox"/>
Atelier 4 mains ou musique de chambre (pianistes)	Différents jours, horaires et lieux			<input type="checkbox"/>
Initiation à la direction d'orchestre	Par sessions			<input type="checkbox"/>

**Les salles portant un numéro sont sur le site de l'Islet, à la Découverte.
Les salles portant le nom d'un compositeur sont sur le site des Chênes, à Paramé,
ainsi que l'auditorium et la permanence.**